VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du mercredi 08 juillet 2026

Délibération n° 2
DEL 2026/070

OBJET :

Dotation de Solidarité Urbaine 2025
Approbation du rapport

Date de convocation : **02 juillet 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 08 juillet 2026 à 19 heures 00, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 32
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme LANAU Leslie - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - Mme DA COSTA Céu - Mme LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - Mme BONNET Laure - M. MARQUES Pédro - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 1
M. CATHALAU Pierre (pouvoir VERDEIL Benjamin).

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme KAOUANE Louisa.

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 26

Contre : 7

Abstention : Néant.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2334-13 et suivants,

Considérant que la Commune de Graulhet a bénéficié en 2025 de l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine instituée par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, pour un montant de 1 421 250,00 €,

Compte tenu que ta loi stipule que le Maire de la commune bénéficiaire de cette dotation doit présenter au Conseil municipal, un rapport qui retrace les actions de Développement Social Urbain entreprises au cours de l'exercice précédent, ainsi que les conditions de leur financement,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le rapport ci-joint retraçant les actions de Développement Social Urbain pour l'exercice 2025 et, qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Tarn accompagné de ta présente délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL** Le secrétaire de séance : **Louisa KAOUANE**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 13 JUIL. 2026

Publiée le : 13 JUIL. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »